

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-08

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*:

- Le conseil municipal a adopté le 2 décembre 2019 le **Règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle**;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca)
- Le règlement numéro 2019-08 entre en vigueur le 4 décembre 2019 conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 4 décembre 2019.

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier